



Alcool des mineurs en soirée privée

Par **lebylkadu58**, le **28/05/2013** à **12:56**

[fluo]bonjour[/fluo]

lors d'une soirée organisée chez une amie majeure, une amie mineure a trop bu, nous l'avons emmené à l'urgence.

le lendemain les grands-parents de la mineure veulent porter plainte car elle a consommé de l'alcool.

elle a 17 ans je précise. Qui est responsable? et quelles sont les risques pénaux?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **28/05/2013** à **14:23**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre